

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

2023-019

Séance du 14 avril 2023 à 20 heures 00 minutes
à la mairie

Présents : M. BOURRIAUX Jean-Louis, Mme DITSCH Anne-Sophie, M. DUDOGNON Franck, M. GUYON Matthieu, M. LE GUERN Romain, M. LEGER Stéphane, M. MARCHAND Fabrice, Mme RICHARD Marie-Josée

Procuration(s) :

Absents : M. BOUGE Charlie, M. MARCHAND Jacky, M. MESUREUR Sébastien

Excusées : Mme MESPLE Murielle

Secrétaire de séance : M. MARCHAND Fabrice

Président de séance : M. BOURRIAUX Jean-Louis

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de séance du 03 avril 2023.

2023-024 FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,
Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,
Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,
Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2022-039 du 14 avril 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 28,18 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 24,93 %.

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de modifier les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 et de les porter à :
 - o TH : 14,23 %
 - o TFB : 29,31 %
 - o TFPNB : 25,93 %
- de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2023-025 VOTE DU BUDGET 2023 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOURRIAUX, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 de la commune :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :	122 056,84 €	126 438,65 €	563 605,06 €	563 605,06 €
Reste à réaliser :	4 381,81 €			
TOTAL DU BUDGET	126 438,65 €	126 438,65 €	563 605,06 €	563 605,06 €

2023-026 VOTE DU BUDGET 2023 DE L'EAMS

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOURRIAUX, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 de l'EAMS :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :	85 549,48 €	84 099,48 €	673 642,45 €	673 642,45 €
Reste à réaliser :	6 050,00 €	7 500,00 €		
TOTAL DU BUDGET	91 599,48 €	91 599,48 €	673 642,45 €	673 642,45 €

2023-027 VOTE DU BUDGET 2023 DU LOTISSEMENT COMMUNAL LE HAMEAU DES BUIS SAINT-SECONDIN

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOURRIAUX, Maire, après en avoir délibéré, à 7 voix pour et 1 abstention, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 du lotissement communal le hameau des Buis Saint-Secondin :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :	285 039,78	285 039,78	291 717,78	291 717,78
Reste à réaliser :				
TOTAL DU BUDGET	285 039,78	285 039,78	291 717,78	291 717,78

2023-028 VOTE DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS POUR 2023

Monsieur le Maire présente une proposition d'attribution de subvention aux associations pour l'année 2023, à savoir :

ASSOCIATIONS	MONTANT
KANTOJ de la Mondo 86 ST SECONDIN	537,00 €
Entente sportive Brion-St Secondin	537,00 €
ACCA 86 ST SECONDIN (Chasse)	537,00 €
Comité des Fêtes	1 071,00 €
APE Ecole Publique 86 ST SECONDIN	537,00 €
Anciens Combattants 86 ST SECONDIN	250,00 €
OXYGENE (Gym) 86 ST SECONDIN	537,00 €
Génération Avenir	824,00 €
TOTAL	4 830,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote et arrête comme ci-dessus la liste des subventions attribuées aux associations pour l'exercice 2023.

2023-029 SUPPRESSION DE POSTE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision, conformément à l'article L 542-2, est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 04 avril 2023,

Compte tenu de la promotion interne du rédacteur principal de 1^{ère} classe au grade d'attaché territorial, il convient de supprimer l'emploi correspondant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- la suppression de l'emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet à la mairie,
- de modifier le tableau des emplois au 1^{er} mai 2023, comme annexé.

RETOUR COMMISSIONS

Monsieur Fabrice MARCHAND présente un compte-rendu de la dernière réunion du SIBSS. Le vieux tracteur sera réparé partiellement. Un rétablissement du ratio entre BRION et SAINT-SECONDIN sera réalisé pour un rééquilibrage des participations communales.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- indique qu'il a reçu différents devis relatifs à la TNE, à l'informatique de l'EAMS et de la mairie, et qu'il recevra mardi l'un des représentants de l'une des sociétés. Madame Anne-Sophie DITSCH indique qu'il ne faut que 3 ordinateurs portables pour l'école au lieu de 4.
- présente un courrier sollicitant l'installation d'un Food truck.

Monsieur Franck DUDOGNON propose de réaliser une étude mensuelle évolutive au fur et à mesure de l'année afin de prévoir les tarifs ainsi que les prévisions budgétaires 2024 dès octobre 2023.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour la séance est levée à 22 h 20

Prochain Conseil Municipal : 25 mai 2023.

Le Secrétaire,



Fabrice MARCHAND

Le Maire,



Jean-Louis BOURRIAUX